

# Conseil Académique de la Vie Lycéenne

3 décembre 2025

Rectorat – Salle 1



**ACADÉMIE  
DE LIMOGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Membres présents	Membres excusés
<p>Madame BAGLIN-LE GOFF – Rectrice            Madame FANTHOU – IA-IPR Etablissement et vie scolaire            Madame LARRET-MENDES – IA-IPR Etablissement et vie scolaire            Monsieur BOYER – Doyen des IA-IPR            Madame LEBRAUD – Doyen des IEN ET-EG-IO            Madame Soulié – Adjointe DRA-IOLDS            Madame AURIAT – CT SS            Madame BEAUBATIE – CT EVS            Madame RIVET – DAVLC            Monsieur BERGERON - Représentant de la Région Nouvelle Aquitaine            Madame SARI – Représentante de l'AROEVEN</p>	
Invités	Invités excusés
<p>Madame PARVY – DRAREIC Adjointe            Madame DEVAINE – Infirmière conseillère technique            Madame VASSY - SRANE            Madame PAGNON – Psychologue CTR</p>	
Membres élus présents	Membres élus excusés
<p>Monsieur BELHAS Abderrahim remplacé par monsieur VALENTIE Gabin            Madame PINTOUT Maud            Madame MBAMA NGALA Déesse            Madame CLEMENT Louise remplacée par madame KOUAME Alicia            Monsieur VANNOORENBERGHE Théo            Madame GUNET Maureen            Monsieur POVAROV Nazar            Monsieur DUMONTOUX EDO Alexy            Monsieur REBELLAC Firmin            Madame COOPER Jocelyn            Madame KOFFI Solène            Madame ROGER-COURBIERE Faustine            Monsieur Bao Khiem DOAN</p>	<p>Monsieur CHANTON Matéo            Monsieur SUDRIE Justin            Madame ROUYER Joana            Monsieur DUEZ Enguerrand            Madame O'SULLIVAN Autumn            Monsieur LEPASTOUREL Guillaume            Madame WILLIAMS Alix</p>

Début de séance : 14h06

### **Ouverture de la séance**

Madame RIVET, DAVLC, est ravie de la tenue de ce CAVL ainsi que de l'arrivée de sept nouveaux suppléants, désignés en remplacement des titulaires ayant obtenu leur baccalauréat l'année dernière et poursuivant leurs études supérieures.

Madame la Rectrice ouvre la séance en proposant un tour de table. Elle se réjouit de la tenue de ce CAVL et de l'installation des nouveaux membres. Elle félicite l'ensemble des élus, titulaires comme suppléants, pour leur prise de fonction et remercie les élèves d'assumer leur rôle de représentants des lycéens de l'académie, rappelant qu'il s'agit d'un engagement réel et d'une responsabilité importante. Elle souligne également l'importance de leur mission, qui s'inscrit dans un collectif mobilisé pour garantir des conditions d'apprentissage favorables au sein des établissements.

Madame la Rectrice se félicite de la vitalité de la démocratie scolaire au sein de l'académie. Elle rappelle aux élus l'importance du lien qu'ils entretiennent avec les lycéens de leurs établissements et souligne le poids de leur parole dans la réflexion menée autour de l'Ecole. Elle évoque la consultation menée l'an dernier sur les besoins des élèves, qui a mis en évidence la nécessité de renforcer le collectif et de poursuivre la réflexion autour de l'amélioration des conditions de vie et de bien-être dans les lycées.

Madame la Rectrice remercie Madame RIVET pour le pilotage des séminaires, saluant son investissement et sa créativité. Elle rappelle aux élus qu'ils travaillent sur des enjeux éducatifs majeurs et affirme son attachement à être présente aux réunions du CAVL. Elle souligne l'importance de leur rôle et de leur parole dans la construction des orientations académiques, et se dit impatiente d'aborder avec eux les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur BERGERON, représentant de la Région Nouvelle-Aquitaine, s'associe aux propos de Madame la Rectrice et souligne, au regard de son mandat régional, la qualité de l'engagement des lycéens qu'il rencontre dans les conseils d'administration et les conseils de vie lycéenne. Il indique que ces jeunes, déjà porteurs d'une parole collective, incarnent une responsabilité exemplaire et constituent un modèle pour leurs camarades. Il félicite les élus pour leur engagement. Monsieur BERGERON rappelle que les services de la Région œuvrent, en partenariat avec l'Éducation nationale, pour garantir le bon fonctionnement des établissements, accompagner l'émancipation des jeunes et transmettre les valeurs de la République. Il remercie enfin Madame la Rectrice pour son invitation, réaffirmant son attachement aux enjeux autour de la jeunesse.

### **Consultation lycéenne sur l'internat :**

Madame la Rectrice rappelle le contexte de la consultation, en soulignant que l'académie dispose d'un nombre important d'internats, qui constituent de véritables leviers pour accompagner les élèves éloignés de leur domicile. Elle invite les élus à partager leur vision de l'internat et à exprimer leurs attentes, afin d'identifier les pistes permettant d'améliorer les réponses apportées aux besoins des jeunes.

Maureen GOUNET, Bao Khiem DOAN, Solène KOFFI, Théo VANNOORENBERGHE, Alexy DUMONTOUX EDO et Gabin VALENTIE présentent le compte-rendu de la consultation.

Au cours du séminaire, les élus lycéens ont d'abord pu engager une réflexion approfondie autour de « leur internat idéal ».

Les élus imaginent un internat idéal comme un lieu convivial, presque familial, où les liens se créent facilement et où chacun peut compter sur les autres. Ils souhaitent un espace qui favorise leurs progrès, tant scolaires que personnels, en développant l'autonomie et le savoir-être. L'internat doit aussi être un refuge sécurisant, avec un cadre juste et équilibré. Le bien-être y est essentiel : un environnement propre, confortable, calme, avec des adultes disponibles et bienveillants. Enfin, ils attendent un lieu vivant, qui offre aussi des moments de détente et de convivialité, et pas seulement du travail.

Les élus ont ensuite réalisé un état des lieux, par établissements, des huit internats qu'ils représentent en décrivant : les personnes ressources, les activités proposées, les espaces, les temps de l'internat et l'accompagnement scolaire. Ils ont mis en commun leurs productions pour former un poster collectif.

Les élèves ayant participé à la consultation ont souligné l'importance de la présence de plusieurs adultes au sein de l'internat, tels que les AED, les CPE, les délégués d'internat et l'infirmière, qui constituent des personnes ressources en cas de besoin. Ils ont toutefois relevé que la disponibilité de ces professionnels varie selon les établissements, et que l'infirmière reste souvent absente, alors même que son rôle est perçu comme essentiel.

Concernant les espaces, les internats présentent de grandes disparités : certains disposent de chambres rénovées, parfois pour deux ou trois lits, tandis que d'autres accueillent quatre à cinq internes dans des locaux avec douches collectives vétustes ou problèmes d'humidité et de propreté. Les espaces de détente, comme les salles communes ou foyers, ne sont pas systématiques, et l'accès à certains lieux peut être limité, par exemple aux seules filles. Ces différences entraînent un sentiment d'injustice, notamment lorsque certains élèves doivent être hébergés dans un autre établissement faute de place dans leur internat.

Les élèves ont fait état de disparités importantes dans l'accompagnement scolaire proposé au sein des internats. Dans certains établissements, aucun cadre de travail obligatoire n'est instauré, tandis que dans d'autres, des heures d'étude sont imposées, notamment pour les élèves de seconde. Les AED constituent souvent les seuls personnels ressources pour l'aide aux devoirs, selon leurs compétences disciplinaires, et de nombreux internes développent des tutorats informels entre eux. L'accès au CDI reste limité, ce qui constitue un point d'amélioration pour les élèves.

Les activités proposées varient également selon les internats : certaines structures organisent régulièrement sorties culturelles, ateliers, séances de prévention, activités sportives ou soirées thématiques, tandis que d'autres se limitent à un bal ou des repas ponctuels, et certains n'offrent quasiment aucune animation. Les élèves bénéficiaires d'un internat actif expriment globalement leur satisfaction, tandis que d'autres regrettent l'absence d'initiatives.

Les rythmes de vie sont, en général, très encadrés : retour obligatoire vers 19h, douche entre 21h et 22h, extinction des feux entre 22h et 22h30, et usage du téléphone limité. Certains élèves jugent cette organisation trop rigide, notamment lorsque les horaires ne sont pas adaptés, comme pour les garçons hébergés dans un autre bâtiment, qui n'ont accès à leur chambre qu'après 20h30.

La consultation met en évidence de fortes disparités dans la vie en internat. Certains élèves bénéficient de locaux agréables, propres et animés, tandis que d'autres doivent composer avec des infrastructures vieillissantes, un manque d'activités ou un accompagnement scolaire limité. Des inégalités peuvent également exister au sein d'un même internat entre garçons et filles. Bien que les cadres de vie soient souvent clairs et structurés, ces différences soulèvent des questions d'équité et de qualité de vie pour l'ensemble des internes. Il apparaît que les besoins des jeunes ne sont pas toujours suffisamment pris en compte dans l'organisation des temps d'internat.

Les élèves identifient plusieurs éléments qui rendent un internat attractif. La qualité des infrastructures est primordiale : chambres modernes, mobilier en bon état, locaux propres et bien entretenus, ainsi que des espaces de convivialité tels que foyers et salles communes. La diversité des activités proposées est également essentielle, car elle permet de mieux vivre l'éloignement familial et d'éviter la routine. L'internat est perçu comme un lieu de repos, de temps personnel et parfois de refuge en cas de difficultés à la maison. Les élèves apprécient la convivialité et les échanges avec les pairs et les adultes ressources, ainsi que l'apprentissage de l'autonomie dans la gestion du temps et du travail. La réputation de l'internat, la propreté, les espaces de détente, l'emplacement géographique et la qualité des formations offertes par le lycée constituent également des facteurs importants.

Les élèves ont souligné plusieurs contraintes liées à la vie en internat. L'organisation est parfois perçue comme trop stricte, avec de nombreuses règles et des horaires contraignants, pouvant rendre l'expérience pesante, notamment pour ceux qui doivent rester continuellement dans un cadre scolaire du lundi au vendredi. Certains rencontrent des difficultés d'intégration ou éprouvent mal la séparation avec leur famille. Le manque de temps personnel et d'intimité, le bruit, le surpeuplement des chambres et l'état vétuste de certains bâtiments (chauffage, eau chaude, isolation) constituent également des sources d'inconfort. Les contraintes liées au numérique et la difficulté de travailler après l'extinction des feux ont été évoquées, tout comme le souhait de disposer de davantage d'activités extrascolaires.

Les élèves ont identifié plusieurs pistes pour rendre les internats plus attractifs. Ils souhaitent davantage d'activités favorisant les échanges entre internes et adultes, des locaux rénovés et bien entretenus, ainsi qu'une plus grande liberté et autonomie. L'internat devrait offrir un cadre de vie agréable, confortable et motivant, parfois même préférable à celui du domicile familial.

Ils proposent également d'améliorer la qualité des repas, de créer de vrais espaces de vie et de détente, et de rendre les chambres plus confortables, voire individuelles, avec un espace de travail séparé. Concernant l'aide aux devoirs, les avis sont partagés : certains estiment qu'elle devrait être accessible à tous les élèves en fin de journée, tandis que d'autres considèrent qu'un accompagnement ciblé au sein de l'internat reste nécessaire. Dans ce cas, il devrait être assuré par des personnes compétentes (AED formés, professeurs ou étudiants) et réservé aux élèves qui en ont réellement besoin ou en font la demande. En résumé, les élèves aspirent à un internat qui combine bien-être, progression scolaire, convivialité et autonomie, offrant un cadre de vie adapté à leurs besoins.

Suite à la présentation de leur réflexion sur l'internat, les élus proposent que les activités réalisées dans le cadre de cette consultation soient mises à disposition sous forme de kit pour chaque CVL, afin de permettre à tous les lycéens de s'impliquer dans la redynamisation de leur internat.

Madame la Rectrice a interrogé les élus sur leur statut d'interne et sur les raisons qui ont conduit certains à ne pas l'être. Solène KOFFI a précisé que ses parents avaient jugé qu'elle n'était pas suffisamment mature, tandis que Maud PINTOUT a indiqué que la proximité de son domicile ne le rendait pas nécessaire.

Madame la Rectrice a souligné la diversité des motivations des élèves pour intégrer l'internat, qu'il s'agisse d'un choix personnel ou d'une nécessité liée à la distance domicile-lycée. Elle a rappelé que l'internat nécessite un cadre structuré et que son organisation ne peut pas être totalement personnalisée. Ce cadre doit être défini par consensus au sein de chaque établissement. Enfin, elle a insisté sur l'importance de renforcer l'accompagnement aux devoirs pour mieux soutenir les internes.

Madame la Rectrice a identifié trois axes prioritaires à la suite de cette consultation :

- Le rôle et l'accès aux CDI au sein des internats,
- Le développement du travail coopératif entre pairs,
- La mise en place de dispositifs de mentorat et de tutorat avec des étudiants.

Elle a également souligné la nécessité de renforcer les activités éducatives, culturelles et sportives, en leur donnant une réelle place dans les projets d'établissement. Par ailleurs, pour les internes présentant des besoins spécifiques (situation de handicap ou besoins éducatifs particuliers), il est essentiel de mieux identifier leurs besoins et de favoriser leur intégration tant dans le parcours scolaire que dans l'hébergement.

Monsieur BERGERON a rappelé que la superficie totale des établissements de l'académie s'élève à 4 millions de mètres carrés. Le plan annuel d'investissement pour les lycées est de 700 millions d'euros. Concernant les difficultés liées aux infrastructures mentionnées par les élèves, il a souligné que la hausse des coûts de rénovation, ainsi que les règles et protocoles en vigueur, entraînent des délais prolongés malgré une volonté politique forte d'amélioration.

Madame la Rectrice a rappelé que la réorganisation des espaces scolaires et des internats reflète l'évolution des modes de pensée au fil du temps, ainsi qu'une écoute accrue des besoins des élèves. Elle a indiqué qu'il est possible de progresser sur le rafraîchissement et l'amélioration de ces espaces en s'appuyant sur les forces internes des établissements.

### **Consultation lycéenne sur l'usage raisonnée du numérique :**

Dans le cadre de leur mobilité en Calabre et de leurs travaux sur le bien-être, la santé mentale et l'intelligence artificielle, les élus ont mené une consultation sur les usages raisonnés du numérique en s'appuyant sur la circulaire du 10 juillet 2025. Ils présentent à l'assemblée les résultats de leurs échanges.

*Alexy DUMONTOUX-EDO et Gabin VALENTIE présentent le compte-rendu de la consultation.*

#### **Leurs usages du téléphone portable :**

Le téléphone constitue un outil central dans le quotidien scolaire et personnel des élèves. Sur le plan social, il favorise le partage de codes communs, renforce les relations existantes et permet aux individus isolés de maintenir un lien avec leur environnement.

Les élus sont conscients des effets négatifs potentiels d'une utilisation excessive sur la santé, régulièrement soulignés par les parents, les intervenants ou les enseignants. Cependant, ils reconnaissent également ses aspects positifs pour le bien-être et la santé mentale, en tant que moyen de décompression et de pause dans des journées souvent longues ou inégalement organisées. Les élus soulignent que le sommeil est un besoin essentiel, au même titre que l'alimentation ou la santé. L'usage des outils numériques peut influencer sa qualité, notamment lorsqu'il retarde l'heure d'endormissement, par exemple lors de l'utilisation prolongée des réseaux sociaux ou de contenus vidéos sollicitant fortement les émotions.

Cependant, selon eux, ce n'est pas l'écran en soi qui pose problème, mais l'usage qui en est fait. Des pratiques numériques positives, comme écouter de la musique apaisante ou visionner des contenus relaxants, peuvent favoriser le sommeil. Par ailleurs, les élus signalent que d'autres facteurs, tels que la pression scolaire intense en classe de terminale et les exigences liées au contrôle continu ou à Parcoursup, conduisent parfois à des privations volontaires de sommeil. C'est pourquoi la question du

sommeil doit être traitée en profondeur, avec une approche éducative et accompagnée et ne pas se limiter à la question des écrans.

#### Formation au numérique :

Les élus déclarent avoir été sensibilisés aux usages du numérique au collège et ponctuellement au lycée. Cependant, face aux évolutions récentes, ils souhaitent une formation spécifique à l'intelligence artificielle pour en faire un usage raisonné comme outil complémentaire. Ils estiment qu'une sensibilisation efficace des adolescents doit combiner données scientifiques et supports émotionnels. Enfin, ils privilégient un accompagnement favorisant un usage autonome et réfléchi du numérique plutôt que des restrictions strictes, jugées contre-productives.

#### Paramétrage des ENT et logiciels de vie scolaire pour suspendre les mises à jour le soir et le week-end :

Ils considèrent cette mesure comme un vrai progrès ayant un impact positif sur leur sommeil, car elle réduit le stress lié aux devoirs ou notes ajoutés tardivement et favorise le respect du droit à la déconnexion, tant pour les élèves que pour les enseignants.

#### Le dispositif « Portable en pause » : la position des élus :

Les élus sont unanimement opposés à l'extension du dispositif « Portable en pause » au lycée. Pour eux, le téléphone est avant tout un outil de travail (notamment via Pronote) et un moyen de relâcher la pression entre les cours, jouant un rôle de tampon émotionnel, surtout pendant les examens ou pour les internes. Ils estiment qu'interdire le téléphone ne résoudra pas les comportements problématiques, qui se produisent surtout en dehors de l'établissement, et qu'un retrait brutal risque d'accentuer l'usage à la maison. Enfin, ils regrettent que leur avis ne soit pas pris en compte et demandent un dialogue et une co-construction des décisions les concernant.

#### Accompagnement des familles :

Les réunions en présentiel n'atteignent pas toujours les parents les plus concernés. Les élus proposent donc de créer des supports de sensibilisation clairs et accessibles (vidéos ou flyers) transmis aux familles par l'intermédiaire des élèves eux-mêmes.

#### Propositions du CAVL :

- **Création d'affiches et de flyers pour inciter au dialogue au sein des familles** : diffusés à tous les CVL, ils proposeraient des liens vers des courtes vidéos de sensibilisation déjà existantes. Slogan proposé : « *Parents connectés, enfants protégés* ».
- **Création d'un baromètre de l'usage raisonné du numérique**, inspiré du « violentomètre », pour permettre à chacun d'évaluer ses propres pratiques et de disposer de repères simples.

Madame la Rectrice revient sur les propos des jeunes concernant le dispositif « Portable en pause ». Deux aspects se dégagent : l'interdiction et l'usage raisonné. L'interdiction soulève la question éducative : il est essentiel de sensibiliser élèves et familles à l'intérêt de la pause numérique, en intégrant le rôle des parents et des activités comme le sport, la lecture ou la culture pour créer des moments de détente. Dans certains établissements, des corbeilles en classe permettaient de déposer les portables, éloignant ainsi les élèves de leur téléphone. Si cela a été difficile au début, les élèves ont fini par en percevoir les bénéfices.

Concernant l'IA, il est important d'apprendre un usage raisonné : elle peut enrichir les apprentissages, mais une utilisation excessive risque de nuire à l'esprit critique et à la réflexion personnelle, et peut présenter des risques pour la démocratie si elle diffuse de fausses informations. L'interdiction sans la réflexion de l'usage ne sert à rien.

Selon Solène KOFFI, le problème n'est pas l'interdiction en elle-même, mais le fait qu'elle soit décidée sans consulter les élèves. Déposer son portable en classe peut être bénéfique, mais en dehors des cours, il reste un outil de décompression ou de travail, notamment pour gérer mails et documents (en tant qu'élus par exemple). Les élèves estiment être présentés à tort comme dépendants et souhaitent pouvoir réfléchir de manière autonome à leur usage du téléphone, sans être infantilisés, et que leur point de vue soit pris en compte.

Monsieur BERGERON souligne la maturité et la nuance des propos de Solène KOFFI, rappelant que l'usage raisonné du téléphone doit s'inscrire dans le dialogue et la prise de conscience des dangers. Il considère l'idée du baromètre comme un bon outil pour sensibiliser les familles. Monsieur BERGERON quitte ensuite la réunion.

Selon Madame la Rectrice, la problématique ne concerne pas l'usage pédagogique des téléphones, mais les dérives telles que filmer des enseignants, partager des contenus intimes ou le cyberharcèlement, qui peut être permanent, 24h/24. Elle évoque également la notion de « technoférence », qui désigne les interruptions ou perturbations causées par les téléphones ou autres appareils numériques dans les moments de communication ou d'attention, réduisant la qualité des interactions et la concentration.

### **Mobilité du CAVL :**

Certains élus de cette mandature s'étaient déjà rencontrés avant le séminaire, notamment lors d'une mobilité en Calabre (Italie) du 17 au 21 novembre 2025, à laquelle ont participé sept élus du CAVL accompagnés de quatre adultes.

Solène KOFFI, Nazar POVAROV, Faustine ROGER-COURBIERE et Jocelyn COOPER présentent le compte-rendu de la mobilité.

L'objectif du voyage était de rencontrer des lycéens italiens, de découvrir leur système éducatif et de comparer leurs pratiques, notamment sur le numérique, la représentation lycéenne et les filières de formation. Pendant trois jours, les élèves ont alterné visites de lycées (général, techniques, professionnels, hôtelier et maritime), rencontres institutionnelles (dont la Préfète) et activités culturelles. Ils ont assisté à deux élections du Conseil Provincial lycéen et participé à des temps forts comme la visite d'une école de police, des ateliers culinaires franco-italiens, une représentation de *La Traviata* et la découverte des Bronzes de Riace.

En matière de numérique, les lycées italiens adoptent une approche très différente : les téléphones portables y sont totalement interdits, tandis que certains établissements disposent d'équipements modernes, financés parfois par l'Europe, comme casques de réalité virtuelle, imprimantes 3D ou planétariums pédagogiques. L'intelligence artificielle est davantage acceptée par les enseignants, bien que les élèves ne soient pas formés à un usage critique.

Le système de représentation lycéenne est très structuré : les élèves élisent d'abord des représentants dans chaque établissement, puis au niveau provincial, qui choisissent ensuite un Président et un Vice-président. Ce fonctionnement se poursuit au niveau régional et national. La fonction de Président est

fortement valorisée : le titre de « Presidente » lui confère un véritable statut public. Les campagnes électorales sont dynamiques, avec des présentations orales devant tous les élus, et les thématiques abordées, comme la santé mentale ou la lutte contre les violences faites aux femmes, sont proches de celles des CAVL français. Toutefois, les élus italiens se concentrent davantage sur les problèmes matériels des établissements et sont moins impliqués dans des projets éducatifs.

En Italie, l'orientation se fait dès 13 ans entre voie générale, technologique ou professionnelle. La voie professionnelle est plus théorique et comporte moins de stages qu'en France, tandis que les lycées généraux offrent de fortes spécialisations et de nombreuses options. Les élèves bénéficient d'une grande autonomie, avec accès libre à des salles multimédias, studios radios ou espaces artistiques.

Cette mobilité a été très enrichissante : elle a permis aux élus de développer des compétences interculturelles, de mieux comprendre les systèmes scolaires français et italien, et de réfléchir au numérique et à la démocratie lycéenne. Les élèves repartent avec des idées pour leurs établissements : organiser davantage de débats en plénière, valoriser les élus, créer des projets comme une radio lycéenne, un tutorat d'orientation ou un baromètre du numérique.

Malgré quelques aspects moins appréciés (trajets longs, visite de l'école de police), le souvenir reste très positif grâce à l'accueil, l'ambiance du groupe, les échanges avec les lycéens italiens et les découvertes culturelles. En résumé : « C'était une superbe expérience. »

### **Orientations du CAVL :**

#### **Commission de travail Laïcité (2025-2026) : Compte-rendu présenté par Alicia KOUAME et Firmin REBELLAC.**

Dans le cadre du 120<sup>e</sup> anniversaire de la loi de 1905, les élus du CAVL se sont engagés dans la création d'un outil pour promouvoir le principe de laïcité. Lors de ce séminaire, ils ont ainsi travaillé à l'élaboration d'un jeu de cartes « 6 familles » inspiré du jeu des 7 familles, mettant en avant des personnalités importantes liées à la laïcité. Monsieur ROOU, IA-IPR Histoire-Géographie les a accompagnés dans ce projet. Ce jeu est en cours de finalisation et sera transmis prochainement à l'ensemble des CVL de l'académie.

15h46 : départ de madame la Rectrice

À l'occasion de cet anniversaire, les élus CAVL des académies de Limoges et Rennes ont également eu l'occasion de travailler sur cette thématique lors de la rencontre Inter-CAVL qui s'est déroulée à Saint Malo en octobre dernier. Ils ont choisi de proposer à l'ensemble des lycéens des 2 académies de participer à un concours intitulé « 120 secondes pour les 120 ans ». L'objectif du concours est de donner la parole aux lycéens afin qu'ils puissent exprimer, à leur manière, ce que représente la laïcité aujourd'hui : son rôle, ce qu'elle protège, ce qu'elle permet, et la manière dont elle contribue au vivre-ensemble. Pour cela, il leur est proposé de réaliser une vidéo de 120 secondes qui met en lumière leur compréhension personnelle de ce principe et les valeurs qu'il permet de faire vivre.

La date limite pour participer à ce concours est fixée au 24 avril 2026.

#### **Commission Bien-être et Santé : Compte-rendu présenté par Solène KOFFI**

L'an dernier, les élus de la commission santé du CAVL avaient exprimé leurs inquiétudes concernant la santé mentale des lycéens. Ils s'étaient interrogés sur les facteurs qui l'influencent, positivement ou négativement, et sur les moyens d'agir eux-mêmes de façon constructive. Dans cette continuité, les

élus de la commission, envisagent d'organiser en 2026 (printemps ou automne) une demi-journée ou journée destinée aux élus des CVL, entièrement consacrée au bien-être et à la santé des lycéens.

Lors du séminaire, les jeunes ont donc travaillé à la programmation de cette journée. Ils ont pu échanger avec Jordan DEDAPER, référent numérique à Info Jeunes, Anne PONSSONNARD, pédopsychiatre, les deux inspecteurs d'EPS, Cécile VASSY du SRANE, ainsi qu'avec Élisabeth DEVAINE et Nathalie PAGNON, conseillères de la Rectrice, et les référentes départementales de lutte contre le harcèlement, Anne LEMASSON et Carole CANIGLIA.

Ce temps de travail a permis d'aborder plusieurs thématiques liées au bien-être des lycéens : le sommeil, l'activité physique, les écrans, le cyberharcèlement et leurs impacts sur la santé mentale.

À la suite de ces échanges, ils ont commencé à construire le programme de la rencontre. Elle pourrait débiter par une table ronde sur l'importance de l'activité physique, avec l'intervention d'un sportif de haut niveau, d'élèves de sections sportives, d'un psychiatre du sport et d'un universitaire spécialiste de la condition physique.

Ils souhaitent ensuite proposer plusieurs ateliers : un atelier sur le sommeil (cycles, siestes efficaces, connaissance de soi), un atelier sur les effets des écrans — positifs comme négatifs — et un atelier dédié à la lutte contre le harcèlement. Entre chaque atelier, des temps de respiration guidée, de yoga sur chaise, de cohérence cardiaque ou d'activités physiques seraient proposés.

À l'issue de cette rencontre, ils espèrent encourager les élus des CVL à mener des projets concrets dans leurs lycées : salles de sieste, journées de déconnexion numérique, rituels de gestion du stress ou encore promotion de l'UNSS.

*Commission promotion des mobilités internationales : Compte-rendu présenté par Faustine ROGER-COURBIERE et Jocelyn COOPER.*

Lors de ce séminaire, les élus de la commission ont pu échanger avec Mélanie PEPLAW (Direction orientation, Réussite et Insertion- Pôle formation – Université de Limoges), l'Equipe Médialab et Céline Parvy, DRAREIC-adjointe.

L'objectif de la séance était de préparer la conception et l'animation d'une émission « ESCAPADE » sur la thématique des mobilités étudiantes qui sera diffusée sur Canal Sup, la Web TV de l'Université, à l'attention des lycéens, au printemps 2026.

Les élus ont présenté ensuite le fascicule réalisé l'année précédente pour aider les CVL de l'Académie à organiser les Erasmus Days (stands, conférences, inscription, partenariats associatifs, diaporama et mascotte « Lise la valise »).

### **Séminaire Inter-CAVL à Saint Malo : année de la mer : compte-rendu présenté par Solène KOFFI.**

Du 29 septembre au 2 octobre 2025, une délégation de 11 élus du CAVL de Limoges a retrouvé des élus de Rennes à Saint-Malo pour un séminaire organisé dans le cadre de l'Année de la mer, autour du thème « Les femmes et la mer ».

Né des attentes exprimées lors des rencontres 2024-2025, ce projet visait trois objectifs : lutter contre les stéréotypes de genre dans l'orientation, sensibiliser à la protection de l'environnement marin et promouvoir l'activité physique, la santé et le bien-être. Ces préoccupations communes aux deux académies ont conduit à un séminaire partagé mêlant formation, réflexion et immersion sur le littoral.

Le séminaire a aussi accordé une place importante à la formation citoyenne, notamment à travers un temps consacré à la laïcité et à la préparation des projets liés aux 120 ans de la loi de 1905. Une intervention d'Anne-Sophie GRAS et David ROOU, inspecteurs d'histoire-géographie, a permis de clarifier les enjeux des lois de 1905 et 2004 et d'alimenter un débat riche. Cet échange a inspiré plusieurs idées de projets destinés à faire percevoir la laïcité comme un vecteur d'émancipation. Un concours vidéo inter-académique, intitulé « 120 secondes pour 120 ans », est ainsi en cours de préparation.

Le programme du séminaire offrait également une immersion dans les métiers de la mer, notamment grâce à la visite du lycée maritime Florence Arthaud de Saint-Malo. Pour beaucoup d'élus, c'était une vraie découverte. Cette visite a mis en évidence un manque d'information et d'accompagnement sur les possibilités d'orientation, commun aux deux académies. De là est née l'idée de réaliser une vidéo de présentation des lycées maritimes, destinée à l'ensemble des lycéens, y compris ceux éloignés du littoral.

Les élus du CAVL ont aussi rencontré deux femmes engagées dans le monde maritime : la skippeuse Lola Billy et Susanne Bauer, patronne d'une station SNSM. Leur témoignage a été particulièrement inspirant : ils ont illustré l'importance de l'engagement, mais surtout la nécessité de favoriser l'accès des femmes aux métiers de la mer et de promouvoir l'égalité entre les genres dans les lycées.

Dans la continuité de cette réflexion, les élus ont découvert la figure majeure mais trop peu connue de Anita Conti, première femme océanographe française, grâce à une présentation de David ROOU. Leur surprise face au manque de valorisation scolaire de son parcours les a conduits à écrire au Musée National de la Marine pour demander qu'un espace lui soit dédié dans ses expositions, ce qui n'existe pas encore.

Le séminaire s'est achevé par un échange avec les responsables de l'UNSS Bretagne, Aurélien Crombez et son adjoint. Cette rencontre a mis en évidence un enjeu majeur : comment lutter contre la sédentarité des lycéens en renforçant la place des Associations Sportives dans la vie des établissements, avec une implication plus directe des élèves.

Les participants ont constaté que les AS sont encore trop méconnues, tout comme les possibilités d'engagement qu'elles offrent (notamment la participation aux Assemblées Générales ou l'élection d'un vice-président). Ils ont également relevé une différence notable entre les deux académies : alors qu'en Bretagne cette question reste ouverte, dans l'académie de Limoges, le sport constitue déjà une priorité académique. Il a donc été convenu de mettre en place des échanges pour partager pratiques et expériences.

Le séminaire s'est conclu par une randonnée sur le GR34, accompagnée d'activités physiques et culturelles au plus près du littoral. Cette immersion a renforcé l'esprit de cohésion tout en offrant un autre regard sur la thématique de la mer et de ses enjeux.

Ce séminaire inter-CAVL entre les académies de Limoges et de Rennes a constitué un véritable espace de croisement des regards et de partage d'expériences. Il a mis en évidence des problématiques communes et permis d'articuler des réflexions solides autour de thématiques variées. Au-delà des connaissances apportées et des temps d'analyse, ces quatre journées ont insufflé une dynamique collective forte : les échanges nourris ont fait émerger des perspectives partagées et ouvert la voie à des projets collaboratifs ambitieux à mener dans les deux académies.

Ainsi, ce temps partagé ne marque pas une fin, mais bien un **point de départ** : celui d'une coopération renouvelée entre les deux CAVL, au service d'initiatives tournées vers l'égalité, l'ouverture, et une ambition éducative commune, ancrée dans les territoires.

**Opérations académiques et inter-académiques:**

- Prochain séminaire du CAVL : 30 et 31 mars 2026
- Rencontre « engagement parlons-en » le 4 février 2026 à Angoulême
- Journée de l'alimentation durable (date à déterminer)
- Nouveau festival les 20 et 21 mai 2026 à Cenon

Clôture de la séance : 16h25

Pour le CAVL,  
Julie RIVET  
DAVLC  
Académie de Limoges

Pour le CAVL, la secrétaire de séance,  
Camille SARI  
Coordinatrice pédagogique  
Aroéven Limoges – Nouvelle-Aquitaine

